



REGLEMENT INTERIEUR POUR LE WEEK-END SUPERMOTARD DU 04/05 SEPTEMBRE 2010

I. CONSIGNES GENERALES

- ✓ Les horaires d'ouverture de la piste sont de **08h30 à 13h00**, puis de **14h00 à 19h30**.
- ✓ Le droit de piste n'est valable que pour **un seul et unique pilote**.
- ✓ L'accès aux pistes est **strictement réservé aux pilotes**.
- ✓ Il est interdit à toute personne étrangère au circuit de pénétrer dans les stands.
- ✓ Les véhicules et les remorques doivent stationner à l'extérieur de l'enceinte de la piste, autrement dit sur les parkings et parc pilote.
- ✓ Les vélos, trottinettes, rollers, mini-motos, etc. sont formellement interdits sur l'ensemble de nos installations.
- ✓ Veuillez respecter l'environnement et mettre vos détritux dans les poubelles placées à divers endroits sur le parc pilote.
- ✓ Les animaux sont interdits dans l'enceinte de la piste.

II. CONSIGNES RESERVEES AUX PILOTES

- ✓ L'équipement obligatoire est le suivant :
 - récupérateur d'huile et de liquides sur la moto ;
 - casque et lunettes pour le motard ;
 - bottes, gants, combinaison intégrale, et protection dorsale indispensables.
 - Protections cale pied
- ✓ Un briefing se fera à l'entrée de la piste, sur la dalle en bitume, par un des membres du personnel de la piste.
- ✓ Consignes de sécurité :
 - Drapeau à damiers : fin de la série ;
 - Drapeau rouge : interruption **immédiate** de la série, retour aux stands à petite vitesse ;
 - Drapeau jaune : accident – **ralentir**.
- ✓ Des véhicules de catégories différentes ne peuvent circuler en même temps sur la piste.
- ✓ Le départ de la session est donné par le personnel de piste.
- ✓ L'accès à la piste sera limité à **32 motos par session**.
- ✓ La pré-grille se fera à l'entrée des stands.
- ✓ En cas de problème, gardez-vous immédiatement sur le bas côté, hors de la trajectoire des pilotes.
Ne vous arrêtez jamais sur la piste.
- ✓ En cas de problème ou de retour aux stands, **levez le bras**.
- ✓ La mécanique, le ou les plein(s) et le graissage doivent être impérativement effectués sur le parc pilote.

**Le non-respect des consignes et du présent règlement par le pilote et/ou une ou plusieurs des personnes l'accompagnant entraînera une exclusion immédiate et sans aucune contrepartie.
Toute consigne donnée verbalement a valeur de règlement.**

La direction se réserve le droit de modifier les présentes consignes sans préavis.